

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 06/04/2022
Date de l'affichage : 15/04/2022
Date du contrôle de légalité : 14/04/2022

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	27

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX
Le douze avril à dix-huit heure et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL – Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur PICAT Didier - Madame ORTHION Céline - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame LEBRUN Catherine - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ERMENEUX Alix - Madame DE ROSAMEL Catherine - Monsieur GAZILLE Marc – Madame VIRY Martine - Monsieur HAROUET Gilles - Madame HERBETTE Stéphanie – Monsieur ROBERT Bertrand - Madame AUDRAIN Aurélia - Monsieur SABATIER Patrice - Madame GELLY AUBERT Clémence - Monsieur DIDIER Bruno - Monsieur TRESSARD Philippe - Monsieur CHAPEAU Patrice - Madame VAN KEMENADE Cristelle - Madame VALADIE Aurélie – Madame POSTEC Virginie

Absents : Monsieur DAVID Michaël - Madame BAUDEL Alice - Monsieur GANNE Olivier

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Monsieur DAVID Michaël à Monsieur DELAUNAY Benoît
Un pouvoir a été donné de Madame BAUDEL Alice à Madame AUDRAIN Aurélia
Un pouvoir a été donné de Monsieur GANNE Olivier à Madame POSTEC Virginie

Madame ERMENEUX Alix a été élue secrétaire.

N°DEL-2022-23 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2021-14 à 15

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC_2022_14	25/03/2022	25/03/2022	Décision du Maire de solliciter le département de la Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 afin de financer une partie du projet de réaménagement du Parc de la Mothe
DEC_2022_15	01/04/2022	05/04/2022	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par l'entreprise Concept Propreté dans le cadre de l'entretien du pôle enfance jeunesse (prix forfaitaire à l'année) ainsi que des missions ponctuelles de renfort des équipes de nettoyage (sur bon de commande), pour un montant de 23 715,64 € TTC par an concernant l'entretien du pôle enfance et pour un tarif de 46,80€ TTC à l'heure pour une équipe de deux personnes ou de 23,40€ TTC à l'heure pour le renfort d'une seule personne.

N°DEL-2022-24 : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au terme d'un vote à bulletin secret :

POUR : 22
CONTRE : 5
ABSTENTIONS : 0

-Déclare le projet du Parc de la Mothe d'intérêt général ;

-Adopte la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur le projet de Parc de la Mothe intégrant les modifications présentées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération ;

-Approuve le Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité ;
Informe que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un

journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs ;

-Informe que le dossier de PLU approuvé par la présente délibération sera tenu à la disposition du public en mairie du Cellier aux heures d'ouverture habituelles ;

-Précise que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de la transmission de la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU à M. le Préfet de Loire-Atlantique.

LE CELLIER, le 13 avril 2022,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL

